

Contournement de Beynac

Pièces du dossier d'enquête publique

1 - Note de présentation non technique (Pièce 1)

2 - Dossier de demande d'autorisation unique installations, ouvrages, travaux et aménagements (AUI-IOTA) :

Pièce A : Guide de lecture et résumé non technique de l'AUI

Pièce B : Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau

Pièce C : Demande de dérogation pour destruction d'habitat d'espèces protégées

- pièce C: dossier initial CNPN ,
- pièce C2: complément 1 au dossier CNPN : résultats de la 3ème campagne d'investigations relatives aux frayères
- pièce C3: complément 2 au dossier CNPN : mesures relatives aux frayères

Pièce D : Demande de défrichement

Pièce E : Étude d'impact : initiale(E1) et cartes, dossier d'actualisation(E2), mémoire acoustique(E3).

Pièce F : Dossier d'incidence Natura 2000

3 - Permis d'aménager

Pièce G : présentation des permis d'aménager pour la commission des sites

Pièce H : demande déposée en mairie de Vézac

Pièce I : demande déposée en mairie de Castelnau-la-Chapelle

4 - Recueil des avis (pièce J)

- Avis de l'Autorité Environnementale (avis unique IOTA et permis d'aménager) du 27 mars 2017
- Avis DRAC de Bordeaux du 19 mai 2017 (fouilles) commun aux 2 permis d'aménager avec arrêtés SF15156 et SF 15157
- Avis de la Commission Locale de l'Eau (CLE) : réputé favorable
- Avis CDNPS du 13 décembre 2016
- Avis CNPN :
 - avis initial du 20 mars 2017
 - avis complémentaire du 18 juillet 2017
- Avis ABF :
 - sur PA Castelnau-la-Chapelle : 15 décembre 2016
 - sur PA Vézac : 19 janvier 2017
- Avis du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer du 18 avril 2017 sur dérogation concernant l'espèce "loutre d'europe"

5 - divers (P.M.): arrêté d'ouverture d'enquête du 26 juillet 2017, avis d'enquête.